

Prêt d'honneur créateur - repreneur

INITIATIVE MONTLUCON

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise d'Initiative Montluçon a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise toute personne physique qui souhaite créer ou reprendre une entreprise :

- sur l'Arrondissement de Montluçon,
- sur certains secteurs cibles d'activité,
- avec des besoins de financement importants,
- ayant des perspectives de développement et d'emploi.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Le prêt d'honneur, accordé à titre personnel, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- l'agriculture,
- les professions libérales,
- les services d'intermédiation financière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, a un montant compris entre 5 000 et 15 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur une période de 2 à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Montluçon.

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE MONTLUÇON

- 15 boulevard Carnot
BP 3248
03106 MONTLUÇON Cedex
Téléphone : 04 70 02 50 27
Télécopie : 04 70 02 50 59